

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi 10 mai 2021, à l'hôtel de ville du même endroit à 20 h.

Cette séance est sous la présidence du maire Yvan St-Pierre.

Sont présents les conseillers(ères) :

	Geneviève Labilloy	conseillère poste #1
	David Landry	conseiller poste #2
	Rachel Dugas	conseillère poste #4
	Julie Allain	conseillère poste #5
	Sandra McBrearty	conseillère poste #6
Est absent :	Rémi Caissy	conseiller poste #3

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, est présente.

086-05-2021

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue à tous.

087-05-2021

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire, Yvan St-Pierre, fait lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 mai 2021, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Constatation du quorum
4. Rapport des membres du conseil
5. Adoption du procès-verbal du 6 avril 2021
6. Correspondance
7. Finances (comptes pour approbation et dépôt d'un état de revenus et dépenses)
8. Demandes de dons
9. Présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur 2020
10. Ouverture de poste à l'interne
11. Demande d'aide financière (FAIR) Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine -Volet 4
12. Autorisation de signature et de représentation (Directeur général et secrétaire-trésorier) pour toutes les transactions concernant les dossiers de la Municipalité de Nouvelle
13. Délégation de compétence à la MRC Avignon pour l'appel d'offres APO – 2021-2027 d'une durée de 5 ans – Volet avec cueillette des matières recyclables
14. Renouvellement MMQ – Assurances générales
15. Achat d'une débroussailleuse à bras télescopique
16. Rétrocession lot 5875321 – Sylvain Lavoie et Nathalie Doucet
17. Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie
18. Dépôt au programme « Initiative canadienne pour des collectivités en santé » dans le cadre de l'aménagement du site extérieur de la Petite École
19. Programme d'aide à la voirie – Volet soutien
20. Assemblée générale annuelle de Tourisme Gaspésie

21. Avis de motion et dépôt du règlement #385 modifiant le règlement #365 sur la gestion contractuelle
22. Entente - Système de communication d'urgence
23. Approbation du règlement d'emprunt 2021-01 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure décrétant une dépense n'excédant pas 7 015 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition et la prise en charge du lieu d'enfouissement technique située dans la Municipalité de Saint-Alphonse et propriété de cette dernière
24. Période de questions pour le public
25. Clôture de la séance
26. Levée de la séance

Suite à cette lecture, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

088-05-2021 **3. CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire, Yvan St-Pierre, constate qu'il y a quorum. La séance peut être tenue.

089-05-2021 **4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois.

090-05-2021 **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2021**

Les conseillers(ères) ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance du 6 avril 2021, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

091-05-2021 **6. CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

092-05-2021 **7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES)**

Il est proposé par le conseiller David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer au montant total de 280 384,07 \$ (comptes payés au cours du mois, 161 199,07 \$ (salaires inclus), et des comptes à payer de 119 185,90 \$). Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil municipal.

093-05-2021 **8. DEMANDES DE DONS**

Considérant les demandes de dons suivantes :

- Le Petit Chamonix (Campagne de financement)
- Société canadienne du cancer (Campagne de financement)
- Association des personnes handicapées visuelles (campagne de financement)
- Société Alzheimer GIM (Financement)

Considérant le poste budgétaire pour les dons en 2021.

Pour ce motif, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil autorise les dons suivants :

- Le Petit Chamonix (Campagne de financement)
- Société canadienne du cancer (Campagne de financement)
- Association des personnes handicapées visuelles (campagne de financement)
- Société Alzheimer GIM (Financement)

094-05-2021

9. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 2020

Monsieur Claude Bernard, auditeur indépendant de la firme ABCA, fait la présentation du rapport financier de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020. M. Claude Bernard dépose également, tel que le prévoit la Loi, son rapport d'auditeur.

095-05-2021

10. OUVERTURE DE POSTE À L'INTERNE

Considérant la résolution 082-04-2021 qui autorise l'ouverture d'un poste « Ouvrier spécialisé (classe2) »;

Considérant que l'affichage à l'interne prenait fin le 23 avril 2021;

Considérant que Alexandre Gagnon a montré son intérêt pour ce poste;

Considérant que Alexandre Gagnon possède les qualités et l'expérience nécessaires pour combler ce poste;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Geneviève Labillois et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle accepte l'embauche d'Alexandre Gagnon pour le poste d'ouvrier spécialisé (classe 2) pour une période de 25 semaines/année et que les conditions de travail de la convention des employés syndiqués soient appliquées.

096-05-2021

11. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (FAIR) FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE-VOLET 4

Considérant que l'objectif de ce programme est d'appuyer les municipalités locales dans les travaux liés au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques;

Considérant les besoins de la municipalité en ce qui concerne l'amélioration des infrastructures et la modernisation des équipements;

Il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty soit autorisée à présenter et signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, une demande au programme Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, volet 4: soutien au développement des municipalités locales.

097-05-2021

12. AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE REPRÉSENTATION (DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER) POUR TOUTES LES TRANSACTIONS CONCERNANT LES DOSSIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Il est proposé par la conseillère Geneviève Labillois et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle nomme Benoît Cabot, représentant autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle en tant que directeur général et secrétaire-trésorier, tout document pertinent à ses fonctions, et ce, à partir du 25 mai 2021 en remplacement de Arlene McBrearty.

Que tout résolution ou contrat dont Arlene McBrearty a été nommé comme signataire soient substitué par Benoit Cabot.

Que la gestion du compte de la carte de crédit Desjardins soit transférée au nom de Benoit Cabot. Qu'une demande d'annulation de la carte en vigueur au nom de Arlene McBrearty soit faite.

098-05-2021

13. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC AVIGNON POUR L'APPEL D'OFFRES APO – 2021-2027 D'UNE DURÉE DE 5 ANS – VOLET AVEC CUEILLETTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Considérant l'article 578 du Code municipal du Québec permettant à une municipalité locale de déléguer à une MRC sa compétence sur divers objets;

Considérant que l'objet de la délégation de compétence est d'instaurer un service régionalisé d'une durée de 5 ans sur les matières recyclables afin d'uniformiser le service offert et d'optimiser le rapport qualité-prix;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que la Municipalité de Nouvelle délègue à la MRC Avignon sa compétence pour procéder à l'appel d'offres APO – 2021-2027 d'une durée de 5 ans – Volet avec « Cueillette » des matières recyclables.

099-05-2019

14. RENOUELEMENT MMQ – ASSURANCES GÉNÉRALES

Considérant la proposition de renouvellement de la police d'assurance municipale avec la MMQ à compter du 7 juin 2021, proposition datée du 20 avril 2021;

Pour ce motif, il est proposé par le conseiller David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil accepte la proposition de renouvellement de la police d'assurance en date du 20 avril 2021 avec la MMQ pour la période du 7 juin 2021 au 6 juin 2022 au montant de 52 678,61 \$ taxes applicables comprises.

100-05-2021

15. ACHAT D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE À BRAS TÉLESCOPIQUE

Considérant l'achat de notre tracteur Kubota;

Considérant qu'il serait utile d'ajouter à ce chargeur, une débroussailleuse à bras télescopique pour l'entretien de nos chemins;

Considérant que le directeur des travaux publics a procédé par soumission pour l'achat de cet équipement;

Considérant que la soumission de M.J. Brière inc. au montant de 58 100,00 \$ plus taxes applicables a été sélectionnée;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle autorise l'achat d'une débroussailleuse à bras télescopique de M.J. Brière inc. au montant de 58 100 \$ plus taxes applicables.

Que ce montant soit pris au fonds de roulement pour une période de 10 ans.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tout document relié à ce dossier.

101-05-2021

16. RÉTROCESSION LOT 5875321 – SYLVAIN LAVOIE ET NATHALIE DOUCET

Considérant que la Municipalité de Nouvelle a procédé, par le règlement #206, à la fermeture officielle de l'ancienne route 6;

Considérant le dépôt de la réforme cadastrale en 2020 dans ce secteur;

Considérant que les propriétaires désirent acquérir une partie des lots situés à l'intérieur et à l'extérieur de la zone agricole;

Considérant l'acceptation de la CPTAQ – Dossier 429378;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil municipal accepte de céder entièrement à Sylvain Lavoie et Nathalie Doucet la portion de l'ancienne route 6 adjacente à son terrain.

Que la présente résolution n'affecte en rien les droits acquis de la Corporation Municipale de Nouvelle en ce qui a trait aux servitudes d'utilité publique, tant actives que passives, occultes ou apparentes (tel que spécifié au règlement #206).

Que tous les frais associés à cette cession soient assumés par les propriétaires.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty et/ou le maire, Yvan St-Pierre soient mandatés à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tous les documents reliés à ce dossier.

102-05-2021

17. RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE EN GASPÉSIE

Considérant que la Municipalité de Nouvelle est impliquée depuis 2011 auprès des Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie et profite ainsi à chaque année d'une exposition photographique de grand calibre sur son territoire;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle fait partie d'un réseau régional de 14 villes hôtes accueillant les Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle bénéficie de l'impact médiatique et économique des Rencontres, profitable pour la municipalité en termes de visibilité et d'attraction de visiteurs sur son territoire en saison estivale;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle a au fil des ans mis en place un partenariat stratégique avec le Parc national de Miguasha dans le cadre des Rencontres, établissant ainsi une relation stable et bénéfique avec l'un des plus gros attraits touristiques de la région;

Considérant que dès 2022 la Petite École pourra à nouveau accueillir l'exposition sur son site réaménagé et ainsi bénéficier du partenariat avec les Rencontres pour créer un afflux de visiteurs, augmenter sa visibilité et son offre;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que la Municipalité de Nouvelle participe aux Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie, moyennant une contribution annuelle de 2 000 \$ renouvelable annuellement.

103-05-2021

18. DÉPÔT AU PROGRAMME « INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ » – DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DU SITE EXTÉRIEUR DE LA PETITE ÉCOLE

Considérant que la Municipalité de Nouvelle est actuellement en remaniement du projet du legs sur le site de La Petite École de Nouvelle;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle a actuellement un accord de contribution avec le ministre du Patrimoine canadien pour le projet « Un legs pour la communauté » et que certains aspects de l'aménagement extérieur du site de la Petite École ne sont pas admissibles au programme;

Considérant que le projet d'aménagement extérieur consiste à rendre le site de la Petite École plus fonctionnel et ainsi permettre d'offrir des activités en plein air à la population, ce qui répondraient à ses besoins en contexte de COVID-19 et à long terme, tout en bonifiant l'offre culturelle et touristique;

Considérant que le projet d'aménagement du site extérieur de la Petite École répond aux objectifs du programme « Initiative canadienne pour des collectivités en santé » dans le cadre de la thématique « Espace public sécuritaire et vivant »;

Considérant que le programme « Initiative canadienne pour des collectivités en santé » peut appuyer financièrement 100 % des dépenses admissibles d'un projet retenu, jusqu'à concurrence d'un montant de 250 000 \$;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Geneviève Labillois et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle autorise la directrice générale Arlene McBrearty et/ou le maire, Yvan St-Pierre à signer et transmettre pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, une demande auprès du programme « Initiative canadienne pour des collectivités en santé » pour un montant de 250 000 \$, dans le cadre du projet d'aménagement du site extérieur de la Petite École.

104-05-2021

19. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE – VOLET SOUTIEN

Attendu que la Municipalité de Nouvelle a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Municipalité de Nouvelle s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que la Municipalité de Nouvelle choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

Attendu que le chargé de projet de la municipalité, Monsieur Benoît Cabot, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

105-05-2021

20. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE TOURISME GASPÉSIE

Il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que la Municipalité de Nouvelle délègue Marie-Lise Tremblay, coordonnatrice à la culture et au développement économique, pour la représenter à l'assemblée générale annuelle de Tourisme Gaspésie qui se tiendra le vendredi 28 mai 2021 sur la plateforme ZOOM.

106-05-2021

21. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO #385 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #365 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Attendu que le Règlement numéro #365 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 1 août 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »)

Attendu que la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

Attendu que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

Attendu qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 10 mai 2021;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Geneviève Labillois et résolu à l'unanimité que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
2. Le Règlement numéro #365 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.3 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 10.1 et 10.2 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

107-05-2021

22. ENTENTE - SYSTÈME DE COMMUNICATION D'URGENCE

Considérant que la Ville de Carleton-sur-Mer possède les équipements de radio de communication d'urgence reliés avec le centre d'appel d'urgence de l'Est-du-Québec;

Considérant que la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite partager ces équipements essentiels lors de situations d'urgences, avec des municipalités qui font partie des MRC d'Avignon et de Bonaventure;

Considérant qu'en vertu des articles 468 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes, toute municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, peut conclure une entente avec toute autre municipalité;

Considérant que cette entente a pour objet le partage des frais de service et d'entretien des équipements de communication radio d'urgence, utilisés par les parties.

Considérant que cette entente comprend la Ville de Carleton-sur-Mer, la MRC de Bonaventure et les municipalités de Nouvelle, Escuminac et Maria;

Considérant qu'un montant de 0,14 \$ par citoyen selon la population établit par le décret annuel du (MAMH) sera facturé pour le raccordement et l'entretien des équipements;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle autorise la directrice générale, Arlene McBrearty, et/ou le maire, Yvan St-Pierre, à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, l'entente pour le partage système de communication radio avec la centrale des appels d'urgence de l'Est-du-Québec.

108-05-2021

23. APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2021-01 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVIGNON-BONAVENTURE DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 7 015 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR L'ACQUISITION ET LA PRISE EN CHARGE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE ET PROPRIÉTÉ DE CETTE DERNIÈRE

Attendu que la Municipalité de Nouvelle est membre de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (« RGMRAB »);

Attendu que le 27 avril 2021, après avis de motion dûment donné le 22 avril 2021, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure a résolu d'adopter un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt au montant de 7 015 000 \$, afin qu'elle puisse procéder à l'acquisition et à la prise en charge du lieu d'enfouissement technique situé dans la Municipalité de Saint-Alphonse et propriété de cette dernière, et permettant ainsi de libérer la Municipalité de Sainte-Alphonse ainsi que toutes les villes et municipalités parties à l'entente relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles datée de 2006, dont fait partie la Municipalité, de leurs obligations respectives convenues à cette entente;

Attendu que la Municipalité de Nouvelle a reçu copie de ce règlement d'emprunt portant le # **2021-01** dans les 15 jours de son adoption ;

Attendu qu'il s'agit aujourd'hui de la première séance ordinaire de la Municipalité depuis la réception du règlement d'emprunt # **2021-01**;

Attendu que la Municipalité de Nouvelle, conformément à l'article 607 du *Code municipal* (ou 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*), approuve le règlement d'emprunt # **2021-01** de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure et lui en donne avis en lui transmettant une copie de la présente résolution;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que la Municipalité de Nouvelle approuve le règlement d'emprunt # **2021-01** de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty de la Municipalité de Nouvelle, transmette au secrétaire de la RGMRAB une copie de la présente résolution.

109-05-2021

24. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Le maire et les conseillers répondent aux questions posées.

110-05-2021 **25. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance close.

111-05-2021 **26. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Rachel Dugas que la séance soit levée à 21 h 20.

Yvan St-Pierre
Maire

Arlene McBrearty
Directrice générale et secrétaire-trésorier